





PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

CONTEXTE ET DEFINITION

Afin de valoriser des projets d'éducation artistique et culturelle, la Fondation Culture & Diversité initie en 2012, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture, et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour les lycées agricoles, le prix de l'Audace artistique et culturelle. Créée par Marc Ladreit de Lacharrière en 2006, la Fondation Culture & Diversité, fondation d'entreprise de Fimalac, a pour mission de favoriser l'accès et la participation à la vie artistique et culturelle des jeunes qui en sont les plus éloignés.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle permet de distinguer des trinômes de partenaires « acteur culturel / école-établissement scolaire / collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture.

La 11ème édition se déroule pendant l'année scolaire 2022-2023 et marque un tournant dans l'histoire du prix. Jusqu'alors, les candidatures étaient classifiées selon trois catégories: école, collège et lycée. Ainsi, dix ans après sa création, le prix de l'Audace artistique et culturelle se réinvente pour toujours encourager et valoriser les projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) les plus audacieux et répondre aux nouveaux objectifs en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Atteindre le 100% EAC, c'est aujourd'hui garantir la participation des enfants et des jeunes à la vie artistique et culturelle sur tous leurs temps de vie et quelle que soit leur situation sociale, économique ou territoriale. Gage d'ouverture et ainsi de décloisonnement, l'EAC constitue un levier majeur en faveur de l'égalité des chances, du respect des droits culturels, du bien-être de la jeunesse et encore et toujours d'audace!

Ainsi, afin de mettre en lumière des démarches d'EAC des plus remarquables, le prix évolue cette année pour valoriser à présent des initiatives favorisant la notion de décloisonnement. Il s'organise désormais selon trois nouvelles catégories:

- Interdisciplinaire le décloisonnement entre les disciplines constitutives de l'EAC (tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique technique et industrielle et la politique mémorielle) et les pratiques sportives, celles en lien avec les enjeux de citoyenneté ou de développement durable ...;
- Inter-degré & inter-établissement le décloisonnement entre différentes écoles et établissements scolaires d'un même territoire mais présentant des typologies ou des cycles/degrés différents ;
- Temps de vie le décloisonnement entre les différents temps de vie de l'élève (scolaire, périscolaire, voire extrascolaire) et/ou en lien avec d'autres publics du territoire (EHPAD, crèche, association...).

MISE EN ŒUVRE DU PRIX

Étape 1 : Repérage des projets

Dans chaque académie, le Recteur, le Directeur régional des affaires culturelles et, pour les projets relevant de l'enseignement agricole, le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sélectionnent conjointement par académie un à deux projets d'éducation artistique et culturelle exemplaires développés au sein de leur territoire, pour candidater dans une catégorie par dossier présenté. Si les différents acteurs d'une académie sélectionnent deux projets, ces derniers doivent appartenir à deux catégories différentes. Les dossiers envoyés directement par les porteurs de projet ne seront pas pris en compte.

Étape 2 : Secrétariat du prix et premier niveau de sélection

Le Secrétariat du prix sélectionne 9 projets finalistes parmi l'ensemble des projets reçus. Il est constitué:

- de représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
- de représentants du ministère de la Culture,
- d'un représentant du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,
- de représentants de la Fondation Culture & Diversité.

Étape 3 : Constitution du Jury 2022-2023

Les 9 projets finalistes sont ensuite présentés au jury qui sélectionne les 3 lauréats du prix, un par catégorie. Le Jury du prix de l'Audace artistique et culturelle 2022-2023 est composé d'artistes et de personnalités engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

La composition du jury présentée ci-dessous à titre indicatif sera amenée à évoluer pour cette 11ème édition.







Artistes et professionnels engagés en faveur de l'éducation artistique et culturelle :

- Jamel Debbouze, humoriste, acteur et producteur, Président du Jury,
- Nils Aziosmanoff, président du Cube,
- William Benedetto, directeur du Cinéma L'Alhambra à Marseille,
- Catherine Chevillot, directrice du musée Rodin,
- Odile Decq, architecte,
- Claire Diterzi, auteure-compositrice-interprète,
- **Gérard Garouste**, peintre et sculpteur, membre de l'Académie des beaux-arts, président fondateur de l'association La Source,
- Isabelle Giordano, Responsable mécénat du Groupe et Déléguée générale de la Fondation BNP Paribas,
- Diane Launier, directrice générale de Art ludique le musée,
- Ludovic Mannevy, enseignant au lycée Kyoto de Poitiers,
- Fabien Marsaud, dit Grand Corps Malade, slameur, réalisateur, poète auteur-compositeur-interprète,
- Susie Morgenstern, auteure de littérature jeunesse,
- Julie Nioche, danseuse et chorégraphe,
- Lise Saladain, directrice déléguée de la Manufacture: Centre de Développement Chorégraphique National Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.
- Zahia Ziouani, chef d'orchestre, directrice musicale de l'Orchestre Symphonique Divertimento.

Représentants institutionnels :

- **Denise Bax**, Chef de l'Unité de la communication, des villes et des évènements, Secteur de la Culture-UNESCO, représentante de l'UNESCO,
- Emmanuel Ethis, Vice-président du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle,
- **Jean-Philippe Lefèvre**, Président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture.
- Émilie Kuchel, Présidente du Réseau Français des Villes Educatrices
- **Magali Pecquery**, adjointe à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France,
- Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles en région Ile-de-France,
- Marc Ladreit de Lacharrière, Président de la Fondation Culture & Diversité.

Étape 4 : Modalités de remise des prix

Le Jury sélectionne les trois lauréats qui recevront un **trophée** ainsi qu'une **dotation** de 7500 qui leur permet de poursuivre et de développer le projet d'éducation artistique et culturelle distingué.

Les prix de l'Audace artistique et culturelle sont remis aux trois lauréats lors d'une cérémonie en fin d'année scolaire dont le format n'est pas encore fixé.

CALENDRIER

Octobre 2022	Démarrage du prix
	Fin de réception des dossiers de candidature :
27 janvier 2023	pour la métropole,
3 février 2023	pour les académies de La Réunion, Mayotte et la Polynésie française,
24 février 2023	pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.
Mars 2023	Secrétariat du prix : sélection des 9 projets finalistes
Avril 2023	Jury de sélection des 3 lauréats
Juin 2023	Remise des prix

CONTACTS

Pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

Louise Bachimont, louise.bachimont@education.gouv.fr,

Pour le ministère de la Culture :

Basma Fadhloun, basma.fadhloun@culture.gouv.fr,

Pour le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

Édouard Scherrer, edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr,

Pour la Fondation Culture & Diversité:

Anne Pizet, <u>apizet@fmlcd.org</u>, Caroline Dupré, <u>cdupre@fmlcd.org</u> et Valentine de Rochebouet, <u>vrochebouet@fmlcd.org</u>.